

**Deux Cloches Gothiques  
exhumées d'une Cachette  
à Ebréon (Charente)**

par  
M. Daniel Touzaud



Le 12 novembre 1907, un propriétaire d'Ebréon (canton d'Aigre), M. Verron, en fouillant le sol de son jardin, situé à la sortie sud du bourg et à deux cents mètres environ de l'église paroissiale, découvrait à une profondeur de un mètre cinquante centimètres

"deux cloches couchées côte à côte et tête à pied... L'une et l'autre sont parfaitement conservées. A peine oxydées d'un côté, elles ne le sont même pas du tout de l'autre, et à voir la netteté des endroits où leur battant frappa longtemps, si l'on en juge par l'importance de l'usure faite à leurs lèvres, on pourrait croire que c'est hier qu'elles sonnèrent pour la dernière fois. Elles n'ont assurément rien perdu de leur sonorité première, et leur timbre, qui est relativement fort, est des plus argentins"<sup>1</sup>.

L'une des deux cloches, la plus petite, est plus haute que large et mesure 0.42m de diamètre contre 0.44m de hauteur; elle pèse 41 kilos. L'autre, au contraire, est plus large que haute et compte 0.48m de diamètre pour 0.46m de haut.

Des inscriptions en lettres capitales gothiques figurent sur chacune d'elles. Nous les transcrivons ici en capitales romaines, mais le lecteur devra se reporter à nos planches au point de vue de la technique des caractères. L'une et l'autre porte à la partie supérieure ces mots:

VOX DOMINI SUPER NOS;

sur la plus petite, à la partie inférieure, on trouve, en outre, cette légende:

SANCTA APPOLONIA VIRGUO MARTIR ORA PRO NOBIS.

Ni l'une ni l'autre n'est datée. Mais la forme élancée des deux cloches et la facture archaïque, sur la plus petite surtout, des inscriptions qu'elles portent, permettent de

les faire remonter au XIII<sup>e</sup> ou tout au moins au XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> A. Clerfeuille, curé d'Ebréon (Semaine religieuse du 9 février 1908).

Nous préciserons tout à l'heure les motifs de cette attribution.

## I



Pour apprécier la valeur de la découverte faite à *Ebréon*, il convient tout d'abord de noter que les cloches très anciennes sont aussi très rares.

Un maître de la science campanaire, M. Jos. Berthelé, ne compte comme appartenant au XIII<sup>e</sup> siècle que neuf cloches, savoir:

1.- Cloches datées: celle de *Fontenaille (Calvados)*, 1202; celle de *Sidiailles (Cher)*, 1239; celles du beffroi de *Rouen*, 1260; celle enfin de *Soire-le-Château (Nord)*, 1275;

2.- Cloches sans date: celles de *Déghanzès (Quercy)*, de *Saint Julien-de-Castelnaud (Dordogne)*, de *Fleury (Deux-Sèvres)*, de *Saignon (Vaucluse)* et de *Marines (Seine-et-Oise)*;

mais encore, ajoute notre auteur, tenons nous à ne pas être trop affirmatif sur l'attribution de ces dernières, en raison de la persistance possible jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle des procédés du XIII<sup>e</sup><sup>m</sup>.

On ne sera donc pas surpris qu'il ne se trouve, à notre connaissance, en *Charente*, aucune cloche soit du XIII<sup>e</sup>, soit du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il en existait deux du XV<sup>e</sup>. La première à *Bassac* (canton de *Jarnac*), datée de 1434: elle a été rachetée de MM. *Bollée*, fondeurs de cloches à *Orléans*, pour le Musée de cette ville, dont il est le conservateur, par M. *Léon Dumuys* qui a bien voulu en faire à notre intention un

excellent dessin à l'échelle, que nous reproduisons. Les caractères de l'inscription constituent, non des capitales, mais des minuscules de gothique carrée.

Il en était de même de la seconde, celle de *Puyréaux* (canton de *Mansle*) datée de 1487: nous la reproduisons d'après un moulage qui se trouve au Musée archéologique d'*Angoulême*. L'inscription principale était de gothique allongée. A la suite, on voyait de petits caractères carrés. Au-dessous, d'un côté, un Christ en croix accompagné de la Vierge et de *Saint-Jean*; de l'autre, la Vierge à l'enfant Jésus: les deux sujets disposés dans un cadre en accolades. On reconnaît ici, bien marqué, l'espace de temps qui sépare les deux cloches, 1434-1487, tant par l'abondance que par le style des ornements.

Ces deux cloches sont de dimensions aussi différentes que possible de celles d'*Ebréon*. Elles sont trapues et ramassées sur elles-mêmes; celle de *Puyréaux* dessine une ligne à peu près perpendiculaire depuis *le cerveau* jusqu'à la *patte*.

Nos voisins du *Périgord*, qui possèdent une cloche du XIII<sup>e</sup> siècle à *Saint-Julien-de-Castelnaud*, n'en

<sup>2</sup> Opuscules campanaires, IIe fascicule, *Moutiers-Tarentaise*, 1907.

ont pas une seule du XIV<sup>e</sup>, ni du XV<sup>e</sup><sup>3</sup>.

Nombreuses, au contraire, sont les cloches du XVI<sup>e</sup> siècle. Sans qu'il ait été fait chez nous d'exploration méthodique, nous connaissons dix-huit cloches de cette période:

Cloche datée du XVe siècle



- 1.- *Montrollet*, 1510;
- 2.- *Ruffec*, 1522;
- 3.- *Saint-André d'Angoulême*, 1524 et 1556;
- 4.- *Suris*, 1545;
- 5.- *Saint-Paul de Chazelles*, 1562;
- 6.- *Magnac-sur-Touvre*, 1566,<sup>4</sup>
- 7.- *Chazelles*, 1567;
- 9, 10.- *Soyaux*, 1571 et 1581;
- 11.- *Voulgézac*, 1572;
- 12.- *Charmé*, 1578;
- 13.- *Vars*, 1580;
- 14.- *Aignes*, 1590;
- 15.- *La Rochefoucauld*, 1590;
- 16, 17.- *Dirac*, deux de 1591;
- 18.- *Porcheresse*, 1596.

Ajoutons, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle:

- 19.- *Montboyer*, 1607;
- 20.- *Nanteuillet de Voulgézac*, 1608. Cette dernière cloche a été récemment refondue, mais on a eu soin de reproduire sur la nouvelle, avant l'inscription moderne, celle qui se trouvait sur l'ancienne.

Les inscriptions figurant sur ces cloches sont formées de caractères gothiques minuscules, jusqu'au moment où apparaissent les CAPITALES ROMAINES: en 1596, à *Porcheresse*; en 1607, à *Montboyer*.

Ainsi, aux capitales gothiques, remplacées au XV<sup>e</sup> siècle par des minuscules du même style, sont substituées à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les capitales romaines. A la vérité, on comprend que les fondeurs, qui se transportaient alors de paroisse en paroisse, aient utilisé les caractères en leur possession aussi longtemps que possible, et que la mode ou le style ne se soit pas propagé régulièrement.

C'est ainsi qu'en 1578, à *Charmé*<sup>5</sup>, nous trouvons encore la gothique carrée de la cloche de *Bassac*, alors que la gothique *allongée* comme à *Puyréaux* ou arrondie comme à *Magnac*, semblait adoptée partout. De même, la cloche de *Nanteuillet*, quoique datée de 1608, portait encore une inscription en minuscule gothique.

Dans tous les cas, si nous revenons aux cloches d'*Ebréon*, il semble acquis déjà qu'elles sont antérieures à celle de *Bassac* (1434).

## II.

Étudions de plus près la forme et les inscriptions de nos cloches, afin de dégager de cet examen des conclusions aussi probantes que possible sur l'âge qu'il est permis de leur attribuer.

A cet effet, il est indispensable de rappeler quels étaient les procédés dont usaient jadis les fondeurs

<sup>3</sup>Exploration campanaire du *Périgord*, par l'abbé H. Brugière et Jos. Berthélé, 1907, p. 39.

<sup>4</sup> Le Bulletin de la Soc. arch. et hist. (1878 1879, p. CI) reproduit l'inscription, dont un moulage se trouve au Musée et qui est composée en une gothique élégante.

<sup>5</sup> s. PIERE. DE. CHERME. SOIXANTE. DIX. HUIT. MCCCC. (A la place chaque point figure une fleur de lys).

de cloches.

Cloche de *Puypéroux* du *XV<sup>e</sup>* siècle.



Les fondeurs portaient avec eux des moules, qui ne diffèrent guère de ceux qu'on emploie encore aujourd'hui, et qui sont constitués par trois éléments :

1.- Le noyau, destiné à former "le creux" de la cloche et composé de briques liées entre elles par un enduit: au centre de ce noyau est ménagé un espace servant de fourneau.

2.- Le modèle, ou fausse cloche, obtenu à l'aide d'une couche de terre glaise appliquée sur le noyau, et dont l'épaisseur, égale à celle qu'on entend donner au bronze appelé à la remplacer, est déterminée par une planchette mobile (appelée calibre), découpée suivant la forme de la future cloche.

Cette enveloppe est durcie à l'aide du fourneau, et on applique sur elle des lettres en relief faites de cire et qui sont destinées à former l'inscription.

3.- Enfin, la chape, faite d'une nouvelle couche de terre glaise, dans laquelle les lettres s'impriment en creux. Elle est, à son tour, durcie au feu. Sous l'action de la chaleur, la matière qui formait les lettres, la

cire, fond et disparaît. Il ne reste plus qu'à soulever la chape, ce qui est facile puisque le relief des lettres s'est effacé et n'a laissé que des traces fixées en creux: on supprime la fausse cloche, et, à sa place, on coule le métal après avoir rétabli la chape.

Avant la coulée, et dans le métal en fusion, les habitants du lieu, émus de voir fabriquer leur cloche, jetaient volontiers, qui des sous, qui des pièces d'argent: il existe encore des personnes qui ont assisté à ce spectacle.

Reste à préciser comment se dessinaient les lettres destinées à former les inscriptions et qu'on appliquait sur la fausse cloche en les rendant adhérentes à l'aide d'une substance agglutinante qui n'était autre ordinairement que du suif. On employait pour composer ces lettres une matière susceptible de se dissoudre sous l'action de la chaleur, dans la matrice qu'elles formaient elles-mêmes aux dépens de la glaise encore liquide de la chape : cette matière, nous l'avons déjà indiqué, c'était la cire, la cire perdue. Or, deux procédés furent successivement adoptés pour figurer l'inscription.

Premier procédé. — A l'aide de filets de cire, roulés à la main, le fondeur modelait lui-même en relief sur la fausse cloche les lettres de l'inscription;

Deuxième procédé. — Plus sûr, plus rapide et exigeant moins de capacité technique. Le fondeur avait en sa possession des matrices gravées en creux dans des planchettes de buis ou dans des lamelles de plomb: il prenait avec la cire une empreinte en relief de chaque lettre et l'appliquait à l'aide du suif sur la fausse cloche.

Le premier procédé paraît avoir été seul en usage jusqu'au milieu du *XIII<sup>e</sup>* siècle<sup>6</sup>. Sur la cloche de

<sup>6</sup> M. Jos. Berthelé a reconnu un procédé différent et antérieur qu'il décrit ainsi dans une communication qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser:

"Ce procédé, que j'ai constaté de visu sur la cloche de *Marines* (*Seine-et-Oise*) et que M. Léon Plancard vient de signaler, sur mes indications, dans le *Bulletin Monumental*, est certainement plus archaïque... Il consistait à étendre sur le vase supérieur de la fausse cloche une couche de graisse et à découper avec un canif (ou un outil

*Moissac*, refondue en 1850, mais dont un moulage est conservé au Musée de *Cluny*, on trouve à la fois deux séries d'inscriptions, obtenues, l'une par le premier procédé, l'autre par le second.

Le Dictionnaire d'Architecture de *Viollet-le-Duc* (v. Cloche) reproduit cette double inscription. Or, cette cloche est datée de 1273. Au contraire; sur la cloche de *Fontenaille* (*Calvados*), datée de 1202, c'est le premier procédé qui seul a été mis en usage.

Sur nos cloches d'*Ebréon*, les inscriptions ont été obtenues par le procédé des lettres moulées sur matrice gravée. On s'en rend compte, d'abord, par la forme des lettres qui ne représentent pas les enroulements produits par l'emploi des filets de cire ; ensuite, et d'une façon indéniable, à raison de ce fait matériel que chaque lettre se trouve disposée sur un petit carré légèrement en relief qu'on a appelé son dossier: c'est-à-dire que le fondeur, pour appliquer sur le modèle l'empreinte de cire, n'a pas su découper isolément la lettre seule; il a détaché de petits carrés sur lesquels elle figurait et qui, collés sur la fausse cloche, se sont trouvés marqués eux-mêmes en relief, tout en servant de support à la lettre elle-même.

D'après ce qui vient d'être exposé, nos cloches ne pourraient donc remonter qu'à la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il ne semble pas douteux que la cloche *Apollonia* doit être reportée à cette date: la forme archaïque des lettres qui constituent ses deux inscriptions est frappante. On peut douter davantage en ce qui concerne la cloche anonyme, dont les caractères se trouvent ornementés.

Nous avons donné ci-dessus le libellé de ces inscriptions.

Sur la première des deux cloches, c'est-à-dire la plus archaïque, qui est aussi la plus petite, mais qui porte deux inscriptions, on doit remarquer que les lettres de la deuxième ligne, plus compacte, sont moins régulières. Quant aux lettres elles-mêmes, il existe de légères différences de forme entre la première de UOX et la seconde de SUPER; entre les trois O de UOX, de DOMINI et de NOS, ainsi qu'entre les deux N de DOMINI et de NOS.

De même, pour les A. On pourrait dire que nulle part les mêmes lettres ne sont de facture identique. Ajoutons qu'on trouve: VIRGUO pour VIRGO.

L'inscription unique de la seconde cloche laisse place à un doute sur les derniers mots. En réalité on y lit ceci: HOX DOMINI ///NOS. La lettre initiale de VOX paraît être un U substituant le V mais placée par erreur la tête en bas; dans DOMINI, l'N est inversée; et, dans le groupe final, la seconde lettre est un N employé pour un U. Nous obtenons ainsi SU/// NOS. Quant au mot PER qui nous manque, il y a lieu de croire qu'il était représenté par un P barré droit qui s'est perdu dans une bavure.

De pareils manquements, erreurs ou transpositions se retrouvent à toutes les époques, par exemple à *Puyréaux* en 1487. Néanmoins, ces défauts de facture deviennent de plus en plus rares, et leur multiplicité peut être considérée comme une preuve de plus de l'ancienneté des deux cloches non datées.

Pour toutes ces raisons, il ne paraît guère permis de rapprocher les cloches d'*Ebréon* en deçà du XIV<sup>e</sup> siècle: attribution justifiée doublement, à la fois, par les inscriptions de nos cloches en lettres capitales et par leur forme allongée, car il est constaté qu'au XV<sup>e</sup> siècle,

"au temps des successeurs de *Charles VII*, l'épigraphie campanaire employait le caractère bas de casse, au lieu des capitales, et qu'avant cette époque, les cloches étaient plus développées en hauteur que les cloches modernes"<sup>7</sup>

---

similaire) dans cette couche de graisse les lettres de l'inscription. Ces lettres restaient en relief sur la fausse cloche, alors que tout le champ disparaissait... C'est exactement le procédé du champ levé, appliqué au travail du cuivre par les orfèvres émailleurs du XIII<sup>e</sup> siècle..."

<sup>7</sup> *Jos. Berthelé*, Carnet de voyage d'un Antiquaire poitevin, p. 344, *Paris — Montpellier*, 1896. Ajout., du même auteur, Recherches pour servir à l'histoire des arts en *Poitou, Melle, Lacuve*, 1899, pp. 208-291;

Enquêtes campanaires, *Montpellier*, 1903, pp. 21-25.

Exploration campanaire du *Périgord*, déjà citée, pp. 155 à 169.

Voy. Dans *l'Art pour tous*, 1905, planche IV, comme types de forme élancée: une cloche du IX<sup>e</sup> siècle (lettre PJ et

## III

Les cloches d'*Ebréon* ayant été enfermées dans une cachette, à quelle cause peut-on attribuer cette mesure de précaution ? Contre qui et dans quelles circonstances a-t-on dû y recourir ?

C'est ce qu'il nous reste à rechercher.

Dissimuler l'existence des cloches, à une époque critique, n'est pas un fait nouveau.

"Pendant la Révolution, les catholiques du *Fleix* canton de la *Force* (*Dordogne*), craignant qu'on ne vint leur enlever leur cloche, la descendirent pendant la nuit et l'enfouirent à côté d'une maison dite de *La Roïte*, sur les bords du ruisseau la *Charente*. Cette cloche y resta cachée l'espace de quatre ans, jusqu'en 1801, qu'elle fut remplacée dans le clocher"<sup>8</sup>.

Pour faciliter l'opération et la pratiquer sans bruit, les catholiques d'*Ebréon* avaient détaché de leurs cloches les battants, qui ne s'y retrouvent pas; c'est sans doute dans leur précipitation qu'ils brisèrent les anses de l'une d'elles. Il est à croire que la mesure de préservation fut prise par un très petit nombre de personnes et en grand mystère, pour que le souvenir en ait été perdu<sup>9</sup>.

Tous les habitants ignoraient nécessairement l'existence de la cachette lorsque, en 1685, deux cloches nouvelles furent offertes à la paroisse.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le registre de la Fabrique de cette église:

"Le vingt-et-un juillet mil six cent quatre-vingt-cinq j'ai béni nos deux cloches, dont l'une pèse deux cent quatre vingt seize livres, elle s'appelle *Françoise*, du nom de *François Ithier*, sieur de la *Potonnière*<sup>10</sup> qui la donne en pur don à notre église *Debréon*, l'autre pèse cent soixante-huit livres et a été nommée *Charlotte*, nom de *Charlotte de Marten*, elle a été donnée par *Charles Corgnol*, escuyer, le constructeur de mon église, et augmentée de soixante et huit livres par les soins de moi curé. — *François Vinet*, curé."

La plus grosse, *Charlotte*, a disparu; elle a été remplacée en 1875. La plus petite, *Françoise*, subsiste; elle porte l'inscription suivante:

FRANCISCUS ITHIER DOMINUS DE LA POTONNIERE PARROCHIANUS DESBRON JUDEX TUSSONNII  
DEDIT ME ECCLESIA PARROCHIALI SANCTI PETRI DICTI PRO SUA SUORUMQUE UTILITATE DIE  
VIGESIMA MAII DOM. ANNO 1685 ESBREO.

Ce qui paraît certain, c'est que la crise politique d'où résultait l'urgence de cacher les cloches, dura longtemps; il faut qu'il en ait été ainsi, pour qu'on n'en ait pas gardé la mémoire.

Une première explication peut être empruntée à la terrible Révolte de la *Gabelle* et à la répression non moins terrible qui la suivit.

Le soulèvement provoqué par l'Edit du mois de juillet 1545, qui étendait en l'augmentant l'impôt sur le sel, que les formes vexatoires de la perception rendaient plus dur encore, ce soulèvement commença en *Angoumois*.

Vers le mois de mai de l'année 1548, les habitants de *Blanzac*, de *Barbezieux* et villages voisins, se portèrent sur *Châteauneuf* et en ouvrirent les prisons. Le gouverneur de *Guyenne* fit marcher sur *Barbezieux* des troupes que les paysans forcèrent à la retraite. On sait qu'alors, sous le commandement d'un gentilhomme de cette dernière ville, nommé *Puymoreau*, des paysans, au nombre de plus de seize mille, entrèrent dans *Cognac* et dans *Saintes*, saccagèrent les habitations des officiers de justice et de finances, assommèrent le procureur-général de la *Gabelle*, près de *Cognac*, et le jetèrent à l'eau en disant:

la cloche de *Fontenailles* de 1202 (lettre T).

<sup>8</sup> Exploration campanaire du *Périgord*, p. 270-271.

<sup>9</sup> Le 4 décembre 1908, le correspondant du *Journal des Débats* télégraphiait à ce journal: "*Toulon*, de hardis cambrioleurs ont pillé l'église des pèlerins, située à *Puget*, sur une hauteur. Ils ont notamment enlevé une cloche qui pèse plus de cinq cents kilos".

On voit que le secret d'une telle opération n'est pas impossible.

<sup>10</sup> Quartier du bourg d'*Ebréon*.

"Va, méchant gabaleur, saler les poissons de la *Charente*".

Le peuple des villes s'unit aux villageois, et l'insurrection s'étendit dans les campagnes et les villes de *Saintonge, Angoumois, Aunis, Périgord, Limousin, Agenais, Bordelais*.

Or, les excès qui se commirent à Bordeaux provoquèrent un châtement impitoyable auquel reste attachée la redoutable mémoire du connétable de Montmorency.

Tandis que le Parlement de *Bordeaux* était frappé d'interdit, le connétable faisait occuper militairement le Bas *Angoumois* par les Lansquenets, et, par la gendarmerie et les cheveu-légers, *Angoulême, Ruffec, Châteauneuf, Jarnac, Cognac, Saintes*. En outre, le connétable adressait, à la fin de 1549, au sénéchal de *Saintonge* un arrêté également applicable à l'*Angoumois*, où il était prescrit, d'une part, d'opérer le désarmement des pays révoltés, et, en outre, de supprimer les cloches qui avaient servi à sonner le tocsin: Injonction

"aux consuls, échevins, gouverneur des villes, marguilliers et procureurs des paroisses, d'avoir en temps très court à faire abattre, rompre et mettre en pièces toutes et chacune des cloches grosses et petites qu'ils ont en leurs églises et qui se trouvent aux lieux communs et publics des dites villes sans en excepter... "

*Elie Vinet* passant en 1549 par *Barbezieux* sa patrie, constate

"qu'on n'entendait nulle cloche parce qu'autant qu'aucunes d'elles n'avaient que trop sonné, il n'en estoit demeuré une seule aux clochers"<sup>11</sup>.

M. *Gigon* ajoute que:

"en *Saintonge* la place de *Saint-Jean-d'Angély*, toujours fidèle, eut le privilège de garder ses cloches: il est probable, que pour la même raison, *Angoulême* dut conserver les siennes";

et (en note):

"c'est ce qui explique qu'il n'existe pas de cloches du XVI<sup>e</sup> siècle dans le Sud de la *Charente*".

Toutefois, *Magnac* comme *Bassac* gardèrent leurs vieilles cloches, aussi bien que *Saint-André d'Angoulême*; et il est à croire qu'*Elie Vinet* exagère quelque peu le tableau tragique du silence universel régnant dans les clochers de son pays.

Sans doute la Jacquerie de 1548-1549 avait surtout sévi dans la partie ouest de l'*Angoumois*, et il semble bien que *Ruffec*, aujourd'hui chef-lieu de l'arrondissement qui comprend *Ebréon*, figure parmi les villes qui furent occupées militairement; néanmoins, les cloches d'*Ebréon* pouvaient échapper aux mesures draconiennes du connétable comme celles de *Ruffec* même (1532).

Une autre considération paraît plus probante et, croyons-nous, décisive: c'est que l'insurrection de la Gabelle ne fut en définitive qu'un incident, et que les cloches seraient sorties de leur cachette après le départ des gendarmes et des cheveu-légers. Voici en quels termes *Jean du Tillet*, évêque de *Meaux*, dans sa *Chronique abrégée des rois de France*, après avoir noté que

"toutes les cloches grosses et petites furent dépendues et jetées du haut des clochers et destinées pour fondre artillerie",

reporte la fin de la répression au début même de l'année 1550:

"Au mois de janvier (1550) la Cour de Parlement de *Bordeaux* fut remise, et les conseillers d'icelle qui pour n'avoir donné en temps deu ordre à la sédition populaire avoient esté interdits et suspendus de leurs estats, furent revocquez (rappelés) pour y administrer justice. Les privilèges, droicts et immunitez des *Bourdelois* restituez avec permission de pendre leurs cloches..."<sup>12</sup>.

Au contraire, les *guerres religieuses* vinrent créer une ère d'agitation qui ne dura pas moins de cinquante ans, au cours de laquelle les cloches furent menacées autant qu'elles purent l'être plus tard lorsqu'on les cachait pendant la Révolution. C'est à cette seconde explication que nous croyons devoir

<sup>11</sup> La Révolte de la Gabelle en *Guyenne*, 1548-1549, par S. G. *Gigon*, Paris, *Champion*, 1906, p. 171-173

<sup>12</sup> Ed. 1602, p. 338.

nous rattacher.

#### IV

La destruction des cloches par les Protestants, dans la région de l'Ouest, a été organisée systématiquement ou plutôt, comme on l'a fort bien dit, "administrativement"<sup>13</sup>, par *Jeanne d'Albret* et les princes du sang attachés à la cause de la Réforme.

M. *Berthelé* a publié un "dénombrement et inventaire des cloches du Comté de *Périgord* et Vicomte de *Limoges*".

"C'est, dit-il, parallèlement aux captures locales, le tableau des études préliminaires d'une razzia (des cloches) que nous offre le document des archives du château d'*Hautefort* (*Dordogne*) aujourd'hui conservées au château de la *Roussière* (*Deux-Sèvres*)".

On y voit:

"*Jean d'Autefort* gouverneur pour le roi de Navarre des Comté de *Périgord* et Vicomte de *Limoges*, établir le relevé des cloches des diverses paroisses que les scindiez et habitans ont promis conduyre en la ville de *Périgueux* ou ailleurs où sera le bon plaisir du Roy".

Voilà pour l'Est. Au Nord et à l'Ouest, des mesures plus générales étaient prises par les chefs protestants et exécutées ainsi qu'on va le voir.

Le 29 janvier 1569, à *Niort*, sous la présidence de *Jeanne d'Albret* et des Princes, était arrêtée une décision portant main-mise sur le mobilier des églises et notamment sur les cloches<sup>14</sup>.

Ces cloches, que devinrent-elles? On les vendit pour en faire argent. Six mois plus tard, le 7 juin 1569,

"pardevant *Arnault Pierre Salleau*, notaire et tabellion royal en la ville et gouvernement de La *Rochelle*"<sup>15</sup>,

on voit qu'un Basque d'origine avait acheté aux Princes les cloches des églises: il s'associe avec un marchand de *Bordeaux*: et tous deux revendent le métal jusqu'à la quantité de cent mille livres à un autre Basque de *Saint-Jean de Luz*, qui les embarquera à La *Rochelle* et à *Tonnay-Charente*, avec passeports qui seront fournis.

Il faut noter qu'*Ebréon* était situé entre deux foyers actifs de la Réforme, *Verteuillet Saveille*<sup>16</sup>, à moins de quatre lieues de chacun d'eux.

Tout près d'*Ebréon*, se trouve la paroisse de *Charmé*<sup>17</sup>, qui a été maltraitée par "l'hérésie".

C'est ce qui résulte d'une inscription en beaux caractères elzévir, figurant sur une pierre dans le jardin du presbytère attenant à l'église et aujourd'hui engagée dans le mur de la sacristie qui est de construction récente:

LA. PRESENTE. CHA  
PELLE. A ESTE. RVINEE  
PAR. LHERESIE. ET A  
ESTE. REEDIFFIEE.  
PAR. PIERRE. LEDOVLX  
FILZ. DE. ESTIENNE  
ET. DE. MARGUERITE  
SEGVIN. ET. A CES

<sup>13</sup> *Jos. Berthelé*, Un document campanaire périgourdin conservé en *Poitou* (1559-1563). Dans *Carnet de voyage*, p. 333

<sup>14</sup> Commission des arts et monum. hist. de la *Charente-Inférieure*, avril 1892, p. 267.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> V. nos deux études publiées dans le recueil de la Soc. arch. Et hist.: La Maison de La *Roche foucauld* au XVI<sup>e</sup> siècle (1906), et le Château de *Saveille* (1908).

<sup>17</sup> Même canton et desservi par le même bureau de poste (*Tusson*).



COVTS. ET. DESPANS  
 EN. LAN. 1628 -  
 PRIEZ. DIEV. POVR. LES  
 TREPASSEZ. TREQVIEM

Cette "chapelle" n'était autre qu'un monument funèbre, construit dans le cimetière, dont l'emplacement fait actuellement, à titre de jardin, partie du presbytère. Un "procès-verbal touchant les chapelles de *Chermé*" du 12 mai 1683, fait, en effet, mention d'une "chapelle" dans le cimetière: *Jean Guiochon*, marchand, déclare qu'elle a été réédifiée par ses auteurs qui y ont été inhumés. Le texte porte, en outre: "Lu ces mots gravés dedans", c'est-à-dire textuellement l'inscription ci-dessus reproduite<sup>18</sup>.

On trouve, dans le même procès-verbal, la mention d'une "autre petite chapelle distante d'elle et de l'église de 6 à 700 pas". Mais il résulte "des mots y gravés", que l'érection en avait été faite en 1631, "sur *P. Maurice*, décédé de contagion". — Il existait encore une troisième chapelle, dont le procès-verbal fut fait le 5 mai 1683 (même notaire) "d'ordre de l'Évêque de *Poitiers*, pour Monsieur de *Moussac*<sup>19</sup> *Hélie des Ruaux*, seigneur dudit lieu, demeurant ordinairement en la ville d'*Angoulême*, en une petite tour située à un bout et à un coin de la plus éloignée basse-cour de ladite maison". Mais cette chapelle n'avait, à son tour, été "bénie par le curé de *Ruffec*" que le 15 février 1650.

L'église paroissiale de *Charmé* paraît bien avoir subi des outrages; mais nous n'avons aucun document à ce sujet. En ce qui concerne la cloche de cette église, on se souvient qu'elle porte, elle aussi, une date postérieure aux événements qui viennent d'être relatés: 1578.

A cette époque, les témoins de l'enlèvement tutélaire fait à *Ebréon* pour la conservation des cloches, avaient apparemment disparu, de telle sorte qu'*Apollonie* et sa sœur anonyme sont restées dans leur cachette muettes et endormies jusqu'en l'an mil neuf cent sept.

A la séance de la Société Archéologique et Historique de la *Charente*, où nous terminions cet exposé, M. de la *Martinière* a produit un document emprunté aux Archives départementales et qui paraît bien justifier les conclusions qui précèdent<sup>20</sup>: En 1780, dans un jardin de la "paroisse de *Sainte Radegonde* près *Baignes*" était découverte une cloche datée de 1554. Comme celles d'*Ebréon*, elle était privée de son battant. Certainement, elle n'avait point été cachée à la suite de la révolte de la Gabelle, puisqu'elle n'était pas née en 1549; d'autre part, elle fut découverte avant la Révolution: il faut donc attribuer son enfouissement, comme celui des cloches d'*Ebréon*, à la crise des guerres religieuses dont souffrit la seconde moitié du seizième siècle.



<sup>18</sup> Archiv. dep. Minute de *Forgerit* notaire.

<sup>19</sup> *Moussac*, hameau de la commune de *Charmé* (la station du chemin de fer de *Paris-Orléans*, *Salles-Moussac*, se trouve assise sur le territoire de la commune de *Salles-de-Villefagnan*).

<sup>20</sup> Ce document est reproduit en annexe au procès-verbal de la séance du 7 juillet 1909.